



communiqué

N°:
No.: 47

LE 11 AVRIL 1985

RÉUNION DU GROUPE CONSULTATIF SUR LE DÉSARMEMENT ET LE CONTRÔLE DES ARMEMENTS

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a annoncé aujourd'hui la convocation de membres du Groupe consultatif sur le désarmement et le contrôle des armements, sous la présidence de l'ambassadeur pour le désarmement, M. Douglas Roche.

La réunion qui se tiendra à Ottawa les 11 et 12 avril portera principalement sur les préparatifs du Canada en vue de la troisième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui aura lieu à Genève du 2 au 30 septembre prochain.

Selon le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, la réunion du Groupe consultatif prouve que le gouvernement du Canada désire que les Canadiens apportent leur propre contribution pratique à l'examen et à la recherche de mesures de désarmement et de contrôle des armements par le gouvernement. Il a fait allusion au discours qu'il a adressé au Groupe consultatif lors de sa dernière réunion des 9 et 10 novembre à Ottawa, dans lequel il avait déclaré:

"...J'espère que ce Groupe consultatif pourra se rencontrer régulièrement, et que ses réunions seront complétées par des réunions régionales de façon à atteindre les Canadiens qui s'intéressent depuis peu au désarmement et au contrôle des armements. Le Groupe consultatif peut jouer un rôle essentiel dans le dialogue canadien: il peut mettre en doute non pas seulement la politique, mais aussi les hypothèses, et nous forcer à étudier ces dernières de plus près."

Le Groupe consultatif, qui regroupe plus de 50 Canadiens - particuliers, membres d'organisations non gouvernementales, d'associations pacifistes et d'universités - a été créé en 1979 pour donner suite aux recomman-

- 2 -

dations de la Première session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement tenue en 1978. En plus de procéder à des échanges avec les fonctionnaires, les membres du Groupe peuvent, individuellement ou collectivement, conseiller le Ministère par l'entremise de l'ambassadeur pour le désarmement.

- 30 -